

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche vous informe

CAMPAGNE IMPOT SUR LE REVENU 2022

Privas, le 12/04/2022

La campagne impôt sur le revenu 2022 a débuté le 7 avril 2022

- ✓ la date limite de souscription des **déclarations en ligne**, accessibles sur le site www.impots.gouv.fr, est fixée au **mardi 24 mai 2022** pour l'Ardèche
- ✓ la date limite de dépôt des **déclarations papier** est fixée au **jeudi 19 mai 2022**

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre via :

- ✓ le **numéro national d'assistance** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- ✓ la **prise d'un rendez-vous** sur le site impots.gouv.fr, rubrique CONTACT
- ✓ la **messagerie sécurisée** sur le site impots.gouv.fr



Les **Centres des Finances Publiques** de Annonay, Tournon-sur-Rhône et Aubenas, ainsi que les antennes de Le Teil et Privas, **sont ouverts au public avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30**. Ils vous accueillent également par téléphone de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Au plus proche des usagers, les 23 Espaces **France Services** vous accueillent également.

Vous êtes l'acteur de votre impôt sur le revenu



- **Vous signalez spontanément tout changement** de situation dans « gérer mon prélèvement à la source »
- **Votre déclaration est pré-remplie** par l'administration
- **Votre déclaration automatique est en ligne**, vous la vérifiez :
 - ✓ Tout est exact et complet, vous n'avez rien à faire
 - ✓ Vous avez des corrections, vous déclarez en ligne de manière simple, rapide et sécurisée